

# AFFELNET LYCÉE 2024 TOUR SUIVANT N°2 AFFECTATION EN 1<sup>RE</sup> ANNÉE DE CAP ET 2<sup>DE</sup> PRO

## 1) Public concerné :

- élèves non affectés à l'issue des deux premiers tours : refusés ou en liste supplémentaire sur l'ensemble de leurs vœux
- élèves nouvellement arrivés dans l'académie
- élèves affectés avec contre-indication médicale découverte post affectation
- élèves affectés ayant fait l'objet d'une erreur dans le traitement de leurs dossiers ou dont la situation exceptionnelle validée par le chef d'établissement d'origine 2023 2024 nécessite de nouveaux vœux
- élèves pour lesquels un vœu de recensement a été saisi au tour principal
- élèves non affectés au tour principal et pour lesquels aucun vœu n'a été saisi au tour suivant n°1
- élèves affectés mais inscrits dans aucun établissement public ou privé

Attention dans les quatre derniers cas, pour retrouver ces élèves dans Affelnet et saisir des vœux, il faut aller dans le menu « saisie des vœux », et cliquer sur « Tous » en haut à droite de l'écran au niveau des élèves sélectionnés (cf. copie d'écran ci-dessous) :

TOUR SUIVANT N°1 - SAISIE DES VOEUX EN ÉTABLISSEMENT AFFELNET LYCÉE Version 23.3.0

Accueil Aide Contact Calendrier des académies Quitter

9740469S COLLEGE MAISON BLANCHE ST PAUL UN FILTRE EST ACTIF

INE	Nom	Prénom	Classe
Commentant par ▼	Commentant par ▼	Commentant par ▼	(toutes) ▼
Formation	État	Présence vœux AFFELNET	Elèves sélectionnés
(toutes) ▼	(tous) ▼	(tous) ▼	Candidats du tour ▼
Chercher			Tous <span style="float: right;">nuler</span>
INE ▲▼	Nom prénom(s) ▲▼	Classe ▲▼	Formation [option(s)] ▲▼
			Nb vœux Candidats du tour État
0 élément(s)			

## 2) Modalités :

Les élèves formulent **au maximum trois** nouveaux vœux à partir de la fiche de candidature Affelnet sur places vacantes.

- Élèves scolarisés dans l'académie en 2023 2024 :

L'établissement d'origine saisit les vœux dans Affelnet et **fait signer au responsable légal la fiche de saisie**. En cas d'erreur dans les dossiers du tour suivant n°1 ou de contre-indication médicale, l'établissement d'origine :

- saisit de nouveaux vœux sur places vacantes et informe **si nécessaire** la DRAIO pour qu'une bonification soit éventuellement étudiée.
- si aucune saisie informatique n'est possible faute de places vacantes, transmet les éléments probants à la DRAIO pour une éventuelle notification d'affectation en dehors d'Affelnet en liste supplémentaire prioritaire n°0.

- Élèves scolarisés hors académie en 2023 2024 :

Les élèves extérieurs à l'académie s'adressent à un CIO pour remplir leur fiche de candidature. Ils doivent être présents sur le territoire pour que leur candidature soit prise en compte.

Les CIO transmettent les fiches à la DRAIO accompagnées des bulletins scolaires et de la décision d'orientation notamment en cas de 1<sup>ère</sup> candidature **avant le mardi 27 août 13h**.

La DRAIO saisira les vœux de ces élèves

#### **4) Calendrier :**

- **Du lundi 26 août au mardi 27 août 13H** : l'établissement d'origine saisit les vœux des élèves dans l'application AFFELNET Lycée.

L'application est accessible à l'adresse habituelle suivante : <http://scoweb.ac-reunion.fr>

Choisir « scolarité du 2nd degré » / « affectation des élèves (Affelnet) / « affectation en lycée »

Cliquer ensuite sur le menu Tour suivant, puis sur « saisie des vœux ».

*N.B : Pour tout problème de droit d'accès contacter monsieur Thierry Coupeau au 02 62 48 14 99*

- **Vendredi 30 août 14h** : résultats du tour Suivant n°2 AFFELNET Lycée

Menu « tour suivant » puis « listes et statistiques ».

Les notifications d'affectation ainsi que les fiches « résultats de l'affectation » seront disponibles à partir du menu « tour suivant », puis « diffusion des résultats ».

Au niveau de l'indicateur du tour, choisir « 2 ».

#### **RAPPELS IMPORTANTS :**

- **Vous devez vérifier que les vœux saisis sont compatibles avec la décision d'orientation**
- **Il n'y a plus de CAP prioritaire : tous les élèves candidatent sur les mêmes codes vœux de CAP**
- **Il n'y a plus de codes vœux spécifiques pour les 3PMET : tous les élèves candidatent sur les mêmes code vœux de 2NDPRO**
- **Sur l'ensemble des vœux (3 maximum) un seul avis très favorable peut être positionné.**
- **L'affectation dans le privé n'est plus gérée dans les tours suivants** : pour toute demande, contacter directement les établissements privés.
- **Les vœux de recensement n'existent plus sauf pour les vœux en apprentissage** : si des élèves sont maintenus en 3<sup>e</sup>, rejoignent le privé, une MFR ou une autre académie, ne pas saisir de vœux.
- **Il n'y a plus de validation de fin de saisie pour le chef d'établissement**
- **Les listes supplémentaires du tour principal et du tour suivant n°1 sont caduques depuis le lundi 19 août.**

Contacts DRAIO :

Sylvie Huyez  
02 62 48 27 95  
sylvie.huyez@ac-reunion.fr

Annabelle Lacombe  
02 62 48 27 89  
annabelle.lacombe@ac-reunion.fr